



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent non représenté : MATTEI Estelle,

Absent représenté : DAVID Emmanuel représenté par GHIRLANDA Eric,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

5. Examen de la demande de permis de construire déposée par la SCEA domaine PARADELLA

Délibération : 038-2019

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur François Marie WOJCIK, gérant de la SCEA Domaine PARADELLA a déposé le 23 juillet 2019 en mairie une demande de permis de construire dans le but d'agrandir sa cave viticole (espace conditionnement des produits et mise en bouteilles) située à l'intérieur du site classé de la Conca d'Oro comprenant le vignoble de l'AOC Patrimonio et en dehors du périmètre de la carte communale.

Cette demande a été transmise dès le 24 juillet pour instruction à la DDTM de la Haute-Corse ainsi qu'à Madame l'architecte des bâtiments de France, le projet envisagé étant situé dans le périmètre du site classé de la Conca d'Oru et du vignoble de l'AOC Patrimonio.

Eléments de référence de la demande :

N° PC 02B23919N0005,

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : C 334.

Superficie globale du terrain : 5 669 M2.

Surface dont la création est envisagée : 231,32 M2.

Architecte du projet: SASU d'architecture – Marie TOMASINI.

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier déposé par Monsieur François Marie WOJCIK, gérant, agissant pour le compte de la SCEA Domaine PARADELLA,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le décret du 1er août 2014 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie portant classement du site de la Conca d'Oro comprenant le vignoble de l'AOC Patrimonio,

VU le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

VU les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet envisagé sous réserve des avis qui seront rendus par Madame l'architecte des bâtiments de France et par les services techniques de la DDTM de la Haute-Corse,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cet avis à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTION : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux